

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DES VOSGES

SÉRIE H
CLERGÉ RÉGULIER AVANT 1790

40 H

Bénédictines de Saint-Dié

Répertoire numérique détaillé

établi par

André PHILIPPE et François DOUSSET,
archivistes départementaux

restructuré par

Catherine GOUYON (2006)

Épinal, 1956

BENEDICTINES DE SAINT-DIE (Religieuses de l'Adoration perpétuelle du Très-Saint-Sacrement)

XL H 1

(Liasse). — 2 pièces papier.

Requête du sieur de Vienville, prévôt de la ville de St-Dié, au substitut du procureur général de Lorraine, pour qu'il autorise la Mère Melctique du St-Sacrement, prieure des religieuses bénédictines au couvent du faubourg St-Germain, à Paris, à ériger à St-Dié, selon le désir exprimé par les bourgeois de la ville, un petit monastère où seraient instruites les jeunes filles de la bourgeoisie ; — permission accordée par le dit substitut qui n'y voit aucun empêchement, "sinon que, si elles voulaient rendre leur bastiment trop spacieux, ce seroit autant de diminution de sujetz qui s'y pourroient establir à l'advenir, 1659, 22 avril. Copie du 17 mai 1660. 1 pièce papier. — Factum (brouillon) des doyen et chanoines du chapitre de St-Dié, remontrant au duc de Lorraine les inconvénients qui résulteraient d'un tel établissement et en raison desquels ils y sont opposés : les cinq églises de St-Dié : collégiale, celle de Notre-Dame, des P. Capucins, de St-Martin, de l'Hôpital, seront désertées ; on se leurre en croyant que des religieuses que leur règle oblige à des exercices spirituels jour et nuit pourront vaquer à l'instruction des filles ; "il y a d'assez bonnes escholes a St-Diey pour cela où les filles peuvent apprendre auprès d'une honeste vefve qui a esté choisie pour cela effect, non seulement a lire, escrire et travailler de l'esguille, mais encor les choses necessaires a salut...et on peut dire sans exaggeration qu'il y a peu de lieux où la jeunesse de l'un et l'autre sexe soit mieux instruite que dans ceste contree, où d'ailleurs les filles doibvent estre plustot occupees au mesnage qu'aux petits ouvrages qu'elles pourroient apprendre dans les couvents de religieuses qui les rendroient pour la plus part ineptes a toutes autres choses qu'a faire les sucrees et les delicates et a vouloir estre plus souvent et plus logtemps a une grille ou a l'église que dans la maison"; cette école seroit une pépinière de religieuses, or, "apres une desotion et depeuplement general, comme apres le deluge universel, il semble que le Dieu des misericordes... dit a ses fideles sujetts (du duc de Lorraine) Crescite et multiplicamini et replete terram"; "on dit que la fin principale de cest établissement pretendu est pour reparer les injures faictes au St-Sacrement, mais, graces a Dieu, les opposant ont tasché d'en maintenir l'honneur, le culte et la venration pendant le plus fort des guerres, s'estant opposez et exposez genereusement pour garantir les autes sacrez et les tabernacles de toute prophanation, ce que de foibles et timides filles n'auoient pu faire comme eux" en réparation du sacrilège commis sur une hostie par un juif 700 ou 800 ans auparavant, une cérémonie expiatoire a lieu en la "grande eglise, le jour du Vendredy Saint, le propriétaire de la maison où le crime se commit estant tenu d'offrir mille hosties, ce qui s'observe encor exactement"; St-Dié, "lieu ouvert de toutes parts, exposé en tout temps au passage des gens de guerre", offre moins de sûreté que Bruyères où la R.M. Melctide sait "comme il luy en prit, et a ses compagnes de l'Annonciade... a la premiere irruption des Suedois en Lorraine, comme le mauvais traictement qu'elles y receurent les escarta ça et la en sorte que la pluspart en moururent et qu'elle, estant eschappée de ce danger par une particuliere providence de Dieu, fut contraincte de changer d'institut et une aultre, n'ayant pu retenir l'habit, reduite a se mettre en service chez le sieur Milot, lieutenant audit Bruyères, où elle est encor presentement"; la R. M. Melctide agirait plus sagement en achevant "l'illustre fondation de l'Altesse de feu Madame de Remyremont a Nancy ; qu'elle considere...que, ne pouvant bastir un monastere a St-Diey que sur les mazures de douze ou quinze maisons qui ne sont qu'a cinquante pas de l'église collegiale et toutes contigues au pourpris des maisons canoniales, ce seroit certainement serrer de trop pres les opposans et donner occasions aux jeunes chanoines qui ne seront pas peut estre ai retenus et circonspects a l'advenir qu'ils le sont a present, de visiter trop souvent les religieuses et de faire un caquetoire perpetuel a leurs grilles, l'observance et regularité qu'elles professent ne demeurant pas toujours dans sa première ferveur..., d'où pourroient ensuivre des inconveniens pareils a ceux que l'on ne scait que trop estre arrivez en diverses autres lieux et tout recentemente a Metz"; si les religieuses s'établissaient, elles arriveraient vite à se soustraire à la juridiction du grand prévôt de St-Dié; autant de maisons donc elles auroient occupé, autant d'habitants qui auroient pu s'installer dans ces maisons et auroient été

"subjects aux droicts des dispenses des mariages, des baptesmes et des mortuaires et autres recognoissances dont les religieuses sont afranchies par leur condition"; apres le décès de la M. Melctide et des religieuses étrangères qu'elle y ferait venir, "il seroit impossible de trouver des filles par deça pour le provigner et remplir..., n'y ayant aucune fille en toute la prevoste dudict St-Diey ny es lieux circonvoisins qui y peust prter cinquante pistolles de dot, ce que les anciennes n'estimeroient rien, veu qu'elles ont accoustumé, a ce qu'elles disent, de ne recevoir pas moins de dix ou douze mille livres pour un dot mediocre ou commun, et en effet celles de Ramberviller du meme ordre et institut ne se sont pas contentees de trois ou quatre mille francz qu'une fille de bonne famille de Nancy leur apportoit pour dot et l'ont renvoyée pour ceste seule cause qu'elles ne pouvoient en esperer davantage: d'où il arriveroit que le peu qu'il y auroit de religieuses en ce monastere, entrant en degoust d'un si mauvais poste, elles l'abandonneroient pour en prendre un plus commode, auquel cas les Peres Benedictins seroient ravis de s'accommoder de leur maison pour en faire un auspice au moyen duquel ils puissent s'introduire dans Saint-Diey, ce qui causeroit encor plus d'embaras et de proces aux opposans que le dict etablissement. En effet: Novissimus error, peior priore"; si cette nouvelle communauté s'installait à St-Dié, les revenus du chapitre, consistant principalement en dîmes déjà réduites "au demi-quart ou environ de ce qu'elles rapportaient avant les guerres a cause du peu de labourage qui se fait maintenant dans le val de Galilée", seraient anéantis, "d'autant que, comme lesd. religieuses sont fort pecunieuses et ont de grandes sommes de deniers a employer, elles ne manqueraient pas d'acquérir une bonne partie du fond tant de la ville de St-Diey que dud. val de Galilee où elles feroient faire labourage et grande nourriture de bestail et pretendroient en vertu de leurs privilèges estre exemptes de dixmes, ainsy que d'autres en usent ailleurs envers les chanoines et curez"; les prestations, droits de confiscation, de mainmorte, dont les tenanciers sont redevables au chapitre, seraient abolis quand les religieuses auraient acquis les terres; le logement des officiers de Son Altesse, déjà réduit par les Capucins établis à St-Dié, serait encore plus difficile; il s'ensuivrait un renchérissement des denrées, poisson, beurre fromage, etc., "un de leurs desseings estant d'avoir icy des leveuses de ces provisions pour tous leurs couvents de Lorraine et de France où elles en envoient desja jusques a Paris, et la ville de Nancy, qui en est souvent rafraischie, se sentira de cette cherté;...que si le sieur Gauthier de Vienville, prevost de la ville, a non seulement consenty audit etablissement, mais meme mendié de porte en porte celuy des bourgeois..., c'est qu'il a espousé la niepce de la R.M. Meltide et que nul desd. bourgeois n'a osé luy refuser de crainte d'estre mal traicté aux logements et contributions dont il a coustume de menacer ceux qui vuellent luy contredire; c'est aussy qu'il pretend d'y placer ses filles naturelles aussy bien que les legitimes moyennant quelque bien en fond qu'il a acquis a vil prix aux environs de la ville pendant les desordres des guerres"; si le substitut du procureur général n'a rien trouvé à objecter à l'établissement des religieuses du St-Sacrement à St-Dié" sinon qu'a proportion que Son Altesse leur accordera des maisons il y perdra des hommages", cela tient à son désir de plaire au sieur Gauthier. Les suppliants demandent au duc de Lorraine d'attendre pour se prononcer dans cette affaire de les avoir entendue développer ces raisons et d'autres qu'ils se réservent de lui exposer en audience, à son retour dans ses Etats, I659. 1 pièce papier.

1659